

### **Le CJB heureux du dénouement dans l'affaire des succursales ORP**

*La Neuveville, le 12 août 2016*

**Le Conseil du Jura bernois (CJB) se déclare satisfait de la décision de la Direction de l'économie publique du canton de Berne de maintenir les succursales ORP de Moutier, Saint-Imier et La Neuveville.**

Pour rappel, le CJB avait été consulté par le Service de l'emploi de la Direction de l'économie publique au sujet de la réorganisation potentielle des succursales ORP dans l'ensemble du canton de Berne, Jura bernois y compris, en mai 2016.

A cette occasion, le CJB avait dit regretter, d'une part, la fermeture envisagée des succursales ORP du Jura bernois et ainsi donc la suppression d'un service de proximité immédiate. D'autre part, il avait été sensible aux arguments de nature économique et organisationnelle avancés par le beco. Finalement, le CJB avait demandé à ce qu'une indemnité de déplacement soit envisagée pour les personnes devant se rendre à l'ORP de Tavannes.

Selon la décision récente de la Direction de l'économie publique, les succursales ORP de Moutier, Saint-Imier et La Neuveville seront maintenues, les arguments de nature économique et organisationnelle avancés par le beco en mai n'étant visiblement plus d'actualité. Le CJB salue cette décision mais regrette toutefois le manque de clarté dans le processus de décision, ce qui a engendré de nombreuses incompréhensions dans la région.

### **Informations**

Secrétariat général du CJB : 031 633 75 73